

IMPULSION RÉSISTANCE : UNE BOUFFÉE D'OXYGÈNE POUR LES ENTREPRISES DU COTENTIN

Mercredi 10 novembre, Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère déléguée à la Proximité et représentant Alain CROIZER, Président de la Commission de Territoire du Cœur du Cotentin, accompagnée de Denis LEFER, Maire de Bricquebec-en-Cotentin, sont allés à la rencontre de Morgane ECOLIVET, gérante du magasin de vêtements pour enfants « Paulette et Georges », à Bricquebec-en-Cotentin et bénéficiaire d'une aide octroyée par la Région et l'Agglomération pour soutenir les entreprises lors de la crise sanitaire.

La Région Normandie et le Cotentin sont les deux collectivités en charge du Développement Économique sur le territoire. Ainsi depuis le début de la crise, elles ont agi de manière conjointe pour répondre aux besoins des

entreprises face aux conséquences de la crise sanitaire.

L'objectif :

S'assurer que personne ne soit oublié en apportant une réponse aux besoins d'accompagnement financier non couverts par les dispositifs existants, notamment le Fonds National de Solidarité (FNS).

Lancé au printemps 2020, ce Fonds de Solidarité initié par la Région baptisé « Impulsion Résistance » a pu être déployé avec la participation suivante :

- 60% Agglomération du Cotentin ;
- 40% Région Normandie.

Le montant total de l'aide :

« Ce dispositif a permis d'aider 174 entreprises du Cotentin pour un montant total de 213 000 € » précise Véronique MARTIN-MORVAN.

L'Agglomération a complété ce dispositif avec un apport de 90 000 euros à une centaine d'entreprises sous forme d'aide au loyer.

Ainsi, l'effort financier du Cotentin s'élève à plus de 300 000 euros sur une année.

Quels destinataires :

Cet accompagnement initialement proposé aux entreprises de moins de 5 salariés dans les secteurs du tourisme, de la culture, du sport et de l'évènementiel a été ouvert en avril 2021 à tous les secteurs d'activités quel que soit le nombre de salariés. L'évolution de ce dispositif devait permettre d'adapter ses critères d'accès pour répondre de la manière la plus effective aux difficultés rencontrées sur le territoire.

Les critères d'éligibilité :

Ainsi, ce dispositif s'adressait aux entreprises :

- affichant une perte de Chiffre d'Affaires d'au moins 30% entre mars 2020 et mars 2021 ;
- n'ayant pas bénéficié du Fond National de Solidarité (FNS) ;
- ayant bénéficié du FNS mais affichant alors des charges locatives substantielles dans le chiffre d'affaires réalisé ;
- dont les aides d'ores et déjà attribuées n'étaient pas suffisantes ;
- les commerces en partie fermés tels que les bars-cafés ou les épiceries ;
- les autoentrepreneurs ou toute entreprise avec un effectif de moins de 5 salariés en difficulté.

A partir d'avril 2021, les entreprises ayant plus de 5 salariés et étant en grande difficulté pouvaient également déposer un dossier. L'éligibilité de

chaque entreprise au dispositif a été étudiée au vu de sa situation et si la survie de l'entreprise était en péril.

Le montant des aides :

Le Cotentin pré-instruisait les dossiers pour définir l'éligibilité des entreprises en lien avec la Région et l'AD Normandie. Les dossiers ont ensuite été étudiés lors des Commission Permanentes de la Région en mai et juin 2021. Le montant des aides était ensuite établi de la manière suivant :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié ;
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié ;
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés ;
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés ;
- 5 000 € pour les entreprises de plus de 5 salariés.

Paulette et Georges, un magasin de vêtements éco-responsables à Bricquebec-en-Cotentin

Une boutique de vêtements pour enfants de 0 à 12 ans a ouvert ses portes l'été 2020 à Bricquebec-en-Cotentin.

Morgane ECOLIVET, gérante du magasin a ainsi pu bénéficier d'une aide de 1 000 euros.

Rappel : la cellule d'appel des entreprises

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie (CCI-ON) et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), le Cotentin a ainsi mis en place une Cellule d'Appel des Entreprises. L'objectif de ce dispositif était simple : il permettait de voir quelle était la situation des entreprises mais aussi d'identifier quelles étaient leurs connaissances sur les aides pouvant leur être attribuées. Dans le cas où des situations difficiles étaient identifiées, l'Agglomération passait le relais aux chambres consulaires pour prendre en charge les aspects techniques des dossiers.

Avec ce dispositif, ce sont 1100 d'entreprises qui ont été ainsi été contactées lors de la crise.